

Par Guy Konopnicki

## La paresse, un droit sacré

**E**n 1880, quand les ouvriers ne faisaient que défendre leur droit au travail, Paul Lafargue publia un pamphlet retentissant, *le Droit à la paresse*. Ce classique du socialisme prenait d'heureuses libertés avec l'austère théorie du beau-père de l'auteur, un certain Karl Marx. A chaque grève, quand le syndicalisme naissant formulait l'idée de limiter le temps de travail, il se trouvait des idéologues, des éditorialistes et des prêtres qui utilisaient le mot repris par Emmanuel Macron. Des fainéants, les fondateurs de la CGT, qui entendaient limiter à 8 heures la journée de travail ! Le seul droit reconnu, depuis 1848, était le droit de travailler, formulé par un juriste, Adolphe Thiers en personne. Avant Paul Lafargue, nul ne posait la question de la nature de ce travail considéré comme le devoir naturel.

Les instituteurs de l'école laïque et les curés les plus réactionnaires s'accordaient pour vanter les vertus du labeur. Au nom de la prospérité de la France ou sur la base de la vieille malédiction biblique, obligeant à gagner son pain à la sueur de son front, le travail était le seul horizon du travailleur. Paul Lafargue ne fut d'ailleurs pas suivi dans le mouvement ouvrier et socialiste, et moins encore dans le courant révolutionnaire qu'il avait fondé avec Jules Guesde. La sueur et les mains endurcies étaient revendiquées comme les stigmates du militant ouvrier, dans l'ancien parti de Guesde et de Lafargue comme plus tard au Parti communiste et dans tous les groupes se réclamant du prolétariat. Longtemps défi-

nie comme un péché capital, la paresse ne pouvait être revendiquée comme un droit. La littérature militante retournait et retourne encore l'insulte contre le patron, le bourgeois, l'actionnaire, ce fainéant, qui exploite le travail de l'ouvrier pour se la couler douce. Il faut, il est vrai, beaucoup d'outrecuidance, pour dénoncer les fainéants, en incitant à préférer le travail au rabais aux aides sociales. Surtout quand

revient en force, avec le chômage pour allié ; on chante sur tous les tons qu'il faut travailler plus, sans en tirer grand-chose, pour produire des richesses qu'une crise financière peut détruire en quelques jours. Et des gens dont les salaires, les stock-options et les retraites chapeau défrayent régulièrement la chronique se permettent de faire la leçon à ceux qui craignent de troquer une maigre indemnité pour un

travail précaire, ennuyeux, rémunéré le moins possible. Le droit à la paresse, selon Lafargue, n'était rien d'autre que le droit de jouir de l'existence, de construire sa personnalité sur d'autres bases que la place dans la chaîne de production. Lafargue ne faisait qu'esquisser la critique d'un principe repris par Marx lui-même, fondant l'identité de l'homme, si ce n'est celle de l'humanité, sur le travail. Un seul philosophe s'est risqué au-delà, Pierre Dac : « *La preuve*

*que l'homme n'est pas fait pour le travail, c'est que ça le fatigue.* » Or, la fatigue qui nous vient du travail s'alourdit encore par la morale toujours présentée comme une nouveauté, incitant encore et toujours à l'effort. La recherche effrénée du profit transforme toute technologie, toute découverte scientifique, permettant de soulager la peine, en machine à produire plus encore, avec toujours moins d'effectifs. Et ceux qui, par ce détournement du progrès, privent des millions de gens de tout emploi osent vanter, encore et toujours, la valeur travail ! Sous l'apparence de la modernité, le discours présidentiel culpabilise les fainéants. Paul Lafargue portait, lui, la véritable modernité, en proclamant le droit à la paresse ! ■



on allège l'imposition des fortunes qui ne viennent pas directement du travail. Les macronistes auront beau nuancer, en soutenant que les fainéants sont les politiciens qui renoncent aux réformes, le mot renvoie toujours au pauvre, au chômeur indemnisé, au bénéficiaire d'allocation, suspect de ne pas chercher de travail. De ne pas accepter n'importe quoi, à n'importe quel prix, plutôt que d'être assisté.

**Paul Lafargue renversait la vieille morale.** Comment osait-on demander au prolétaire de travailler pour accroître la richesse sociale, en regard de laquelle il deviendrait lui-même encore plus pauvre ? La morale dénoncée dans *le Droit à la paresse* ne cesse d'être martelée, elle